

Depuis 2017, certaines communes expérimentent l'autoconsommation collective en déployant des boucles locales d'énergie renouvelable. Ce type d'initiative nécessite cependant un accompagnement, d'autant que les projets sont difficiles à monter et à financer.

PAR ARNAUD WYART - DÉCEMBRE 2020



Placé sur un poteau pivotant de 3,5 mètres de haut, le tracker compte 75 m<sup>2</sup> de panneaux solaires permettant de produire 19 MWh par an. ©Énerg'iV.

La loi relative à la transition énergétique, via un décret paru en 2017, permet aux collectivités de produire, mais également de distribuer des énergies renouvelables. Certaines d'entre elles en ont profité pour déployer des boucles locales intégrant à la fois gestionnaires, producteurs et consommateurs. C'est notamment le cas de la commune de Langouët qui a inauguré en septembre dernier l'installation d'un tracker photovoltaïque, conçu localement et installé par Énerg'iV, filiale du syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE35). Placé sur un poteau pivotant de 3,5 mètres de haut, le tracker compte 75 m<sup>2</sup> de panneaux solaires permettant de produire 19 MWh par an. Un quart de la production sera directement consommé par la mairie et l'école. Le reste alimentera les habitants participant au projet et le surplus sera vendu au fournisseur d'énergie Enercoop.

## Des projets complexes à monter

Si les boucles locales offrent aux collectivités la possibilité de créer un service local de l'énergie, leur mise en œuvre demande un accompagnement par des professionnels. La commune de Langouët s'est tournée vers Énerg'iV pour bénéficier d'une

expertise technique, juridique et administrative. « Les collectivités ont souvent la volonté de passer à l'action, avec des citoyens motivés, mais elles ne disposent pas des compétences, notamment pour vendre de l'énergie et se doter de la structure adéquate. Nous avons aidé cette commune à concrétiser son projet initié en 2017, en contribuant au montage de l'investissement, au montage du contrat avec le constructeur, au suivi des travaux, etc., mais également à créer Solai Lann Coat, l'association qui va gérer la facturation, la production et la consommation [la personne morale organisatrice, nécessaire aux projets d'autoconsommation collective, ndlr] », explique David Clausse, directeur général des services au SDE35 et auditeur chez Énerg'iV. La nouvelle structure regroupe ainsi la municipalité, Énerg'iV (propriétaire et exploitant de l'installation pour une durée de 25 ans), des habitants et quelques associés, comme l'Agence locale de l'énergie, le SDE35 et Enedis, qui va assurer le comptage de l'énergie et la transmission des données de consommation. L'investissement, lui, s'élève à 50 000 €, dont 40 % subventionnés par la Région, et il sera amorti dans 20 ans.

## Labellisation et modularité

La commune de Langouët souhaitait également optimiser l'autoconsommation au sein de la boucle. Énerg'iV l'a donc aidée à déployer un réseau électrique intelligent, en partenariat avec l'entreprise Enogrid, ce qui a d'ailleurs permis au projet d'être labellisé SMILE Smart Grid et d'obtenir la subvention de la Région. « Une plateforme en ligne est disponible pour les habitants participants. Chacun peut y suivre sa consommation, locale et externe, ainsi que la production du tracker en temps réel. Le but consiste à ajuster petit à petit les usages afin que ceux-ci coïncident avec les périodes de production. » De son côté, l'énergie locale est proposée à un tarif à la fois compétitif (environ 16 c€/kWh) et stable (avec une augmentation maximum de 1 % par an), mais le modèle économique est encore très fragile en raison des taxes et des contributions liées au passage de l'électricité dans le réseau. C'est la raison pour laquelle la municipalité de Langouët envisage d'élargir l'expérimentation en raccordant d'autres habitants et de nouveaux gisements photovoltaïques. « Cela va permettre au tracker de devenir progressivement rentable. Contrairement aux centrales solaires en injection, il n'existe pas de tarif subventionné pour les boucles locales et cela constitue un obstacle majeur à l'émergence de nouveaux projets. »